



Abus à la location sur l'état des lieux de sortie

Par **stephwar02**, le **24/11/2009** à **12:38**

Bonjour,

Mon ancien propriétaire a-t-il le droit de nous retenir sur le dépôt des garanties des prestations qui n'ont pas été constatées lors de l'état des lieux de sortie?

Je trouve la démarche un peu facile et sous ce sens je vois pas l'intérêt de faire un état des lieux de sortie si le propriétaire à sa guise déduit des choses qui fonctionnaient très bien et que nous avons contrôlé ensemble et où il n'y avait rien à signaler lors de l'état des lieux de sortie. Aujourd'hui après 3 mois de l'état des lieux il refuse de nous rendre le dépôt de garantie avec la déduction des prestations vu ensemble lors de l'état des lieux de sortie mais nous rajoute des prestations chaque semaine et nous prévient qu'elles seront déduites même si nous sommes pas d'accord.

A-t-il réellement le droit de pratiquer de la sorte? Quel recours avons-nous si ce n'est pas le cas?

Merci pour vos réponses